



ATTENTION

LES GRANDS AXES DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION POIDS LOURD

A compter du 1^{er} AVRIL 2007



- PNEUMATIQUE

Lors du déroulement du contrôle technique une anomalie est détectée sur le véhicule par le contrôleur. Ex : roue crevée ou avec un serrage insuffisant, la visite est reportée.



- FREINAGE

Frein de rupture

La rupture d'attelage ne concerne que les véhicules remorqués. Pour les véhicules équipés d'une valve à desserrage rapide permettant de neutraliser la rupture, il y a lieu de vérifier également son fonctionnement :

- La conduite d'alimentation (main rouge) est débranchée par le conducteur;
- Un premier essai de démarrage de l'ensemble est réalisé, en marche avant puis en marche arrière (pour le contrôle du jeu d'attelage). Le blocage des roues du véhicule remorqué est vérifié (*Attention: pendant l'essai, s'assurer qu'aucun frein du véhicule tracteur n'est appliqué*)
- Pour les véhicules équipés d'une commande de valve de desserrage rapide, le contrôleur l'actionne en appuyant sur la commande de couleur noire : la rupture est neutralisée, main rouge enlevée. Un deuxième essai de démarrage, en marche avant, est réalisé afin de vérifier le non blocage des roues.
- Le conducteur rebranche la main rouge : la valve de desserrage rapide doit revenir automatiquement en position route (*Retour du bouton noir dans sa position initiale*).

Non retour de la commande de valve de desserrage rapide (bouton noir) en position route après rebranchement de la main rouge.

RESULTAT
DU
CONTROLE *

X

R

Frein de service



Dans le cas d'un véhicule motorisé équipé de mains d'accouplement, présenté sans remorque, le contrôleur vérifie le bon fonctionnement de la valve de commande de remorque. Pour cela, il s'assure de la présence d'air pendant le freinage :

- à l'aide d'une main jaune « fictive » raccordée au du véhicule motorisé

Le non fonctionnement sera sanctionné par le point 1.1.1.2.2 SR/V P01

Canalisation de frein



Présence de robinet sur les canalisations de frein (ex : kit soufflette)

Système Anti-Blocage (ABS, EBS...)

Absence de liaison:

Véhicule remorqué équipé de la prise ABS* non relié par un cordon ABS* à un véhicule tracteur équipé de la prise.

Véhicule tracteur équipé de la prise ABS* présenté sans ABS* **quelque soit l'équipement du véhicule remorqué.**

* (ABS : prise ou cordon ISO 7638)



● CARROSSERIE

Fixation(s) manquante(s) ou plus de deux fixations desserrées du faux châssis/carrosserie. (Généralement aux extrémités)

● VISIBILITE

Pare brise

Altération de plus de 3 cm de diamètre dans la zone de balayage de l'essuie-glace côté conducteur (bullage, étoiles et impacts)

Fêlure débordant d'un cercle de 30 cm de diamètre touchant toute ou partie de la zone de balayage G et D du conducteur.

* **RESULTAT DU CONTROLE :**

X : renvoi du véhicule sans réalisation de la visite

S : Contre-visite avec autorisation de circuler pendant 1 mois

R : Contre-visite avec interdiction de circuler

RESULTAT
DU
CONTROLE*

R

S

S

S

S